

PROCÈS VERBAL DE DÉLIBÉRATION DU COMITÉ**Séance du 27 mars 2024**

Sous la présidence de M. Jean-Claude DISTEL, Président du S.I.V.U.

Nombre de membres titulaires élus : 9 - membres titulaires en fonction : 9**Membres titulaires présents : 7 - membres titulaires absents excusés : 2****Membres suppléants présents : 3 - membres suppléants absents excusés : 3****Etaient présents :**

Jean-Claude DISTEL	Délégué titulaire de THAL-MARMOUTIER
Michel KEITH	Délégué titulaire de THAL-MARMOUTIER
Ilse KONRAD	Déléguée titulaire de THAL-MARMOUTIER
Marie-Pierre OBERLE	Déléguée titulaire de HAEGEN
Rémi SUSS	Délégué titulaire de HAEGEN
Christophe STRUB	Délégué titulaire de GOTTENHOUSE
Jean-Luc SIMON	Délégué titulaire de GOTTENHOUSE
Jezabel SCHAEFER	Déléguée suppléante de THAL-MARMOUTIER
Muriel BRETON	Déléguée suppléante de GOTTENHOUSE
Nadine KOEHLER	Déléguée suppléante de HAEGEN

Etaient absents excusés :

Helena KRZYSZOWSKI	Déléguée suppléante de THAL-MARMOUTIER
Yannick KIEFFER	Délégué titulaire de HAEGEN
Sylvie REMY	Déléguée titulaire de GOTTENHOUSE
Michel DRENSS	Délégué suppléant de HAEGEN
Murielle BIEBER	Déléguée suppléante de GOTTENHOUSE

Le Comité Directeur a été convoqué le 20 mars 2024 avec comme ordre du jour :

- 2024-13. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2024-14. Approbation du Procès-verbal du 14 février 2024
- 2024-15. Indemnités au président et aux vice-président (annule et remplace la décision du 14 février 2024)
- 2024-16. Approbation du Compte de gestion 2023
- 2024-17. Approbation du Compte administratif 2023
- 2024-18. Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023
- 2024-19. Participation des communes – année 2024
- 2024-20. Subvention à l'Association de la salle Jeanne d'Arc
- 2024-21. Participation aux frais d'achat des livres de la Bibliothèque de Thal-Marmoutier
- 2024-22. Mission complémentaire pour l'aménagement de la cour de l'école intercommunale
- 2024-23. Vote du budget 2024

DIVERS

2024-13.	Désignation du secrétaire de séance
-----------------	--

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Rémi SUSS comme secrétaire de séance.

2024-14	Approbation du Procès-verbal du 14 février 2024
----------------	--

Le Comité Directeur, ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 14 février 2024 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents à la séance du 14 février 2024, approuve ledit procès-verbal.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-12 et R.5212-1 et R.5711-1 du CGCT,

Vu les délibérations du Comité Directeur constatant l'élection du président et des vices-présidents,

Considérant que le SIVU HAEGOTHAL regroupe des communes dont la population totale compte entre 1 000 et 3 499 habitants,

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au Comité Directeur de déterminer les taux des indemnités versées au président et aux vice-présidents, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi, entendu que des crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget du syndicat.

Le président et les vice-président souhaitent bénéficier d'une indemnité inférieure au taux maximal et maintenir les taux tels que précédemment, soit 2,37 % pour le président, et 1,18 % pour les vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, décide à l'unanimité des suffrages exprimés, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président, comme suit :

FONCTION	NOM	Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Président	M. Jean-Claude DISTEL	2,37%
Premier vice-président	M. Rémi SUSS	1,18%
Deuxième vice-président	M. Christophe STRUB	1,18%
	Total général	4,73%

Le Comité Directeur, après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Claude DISTEL, Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le receveur municipal, Mme Simone FISCHER, aux sommes ci-après :

	annulation de mandat	- €
	EXCEDENT de l'exercice 2023	125 490,32 €
	Résultat à la clôture de l'exercice 2022 (excédent)	93 414,59 €
	Part affectée à l'investissement en 2023	- €
	RESULTAT DE CLOTURE (excédent)	218 904,91 €
Investissement	Titres de recettes émis	642 701,31 €
	Mandats émis	611 855,97 €
	EXCEDENT de l'exercice 2023	30 845,34 €
	Résultat à la clôture de l'exercice 2022 (déficit)	- 25 776,02 €
	RESULTAT DE CLOTURE (DEFICIT)	5 069,32 €

M. Jean-Claude DISTEL, président, rend compte de la gestion administrative au Comité Directeur, répond aux questions posées et quitte la salle.

Le Comité Directeur, réuni sous la présidence de M. Rémi SUSS, vice-président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif du syndicat pour l'exercice 2023 aux sommes ci-après

SECTION FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice	274 350.27 €
	Dépenses de l'exercice	148 859.95 €
	Excédent	125 490.32 €
SECTION INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice	642 701.31 €
	Dépenses de l'exercice	611 855.97€
	Excédent	30 845.34 €
	Restes à réaliser dépenses 2023	1 685 515.90€
	Restes à réaliser recettes 2023	0,00 €
	Déficit avec prise en compte des Restes à réaliser 2023	5 069.32 €

2024-18	Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023
----------------	---

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le Comité Directeur, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude DISTEL, président, après adoption du compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	RESULTAT 2022	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT 2023	RESTES A REALISER 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	-25 776.02 €		30 845.34 €	-1 685 515.90 €	-1 680 446.58 €
FONCTIONNEMENT	121 690.61 €	28 276.02 €	125 490.32		218 904.91 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	218 904.91 €
Affectation obligatoire :	218 904.91 €
A la couverture d'autofinancement et exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	218 904.91 €
Solde disponible affecté comme suit :	0.00 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	€

2024-19	Participation des communes en 2024
----------------	---

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la participation des communes pour l'exercice 2024 aux sommes ci-après :

COMMUNES	Population légale	QUOTE-PART	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
		2023	acompte	Solde en octobre
		132 €/habitant		
HAEGEN	658	86 856,00 €	43 428,00 €	43 428,00 €
GOTTENHOUSE	391	51 612,00 €	25 806,00 €	25 806,00 €
THAL- MARMOUTIER	830	109 560,00 €	54 780,00 €	54 780,00 €
TOTAL	1879	248 028,00 €	124 014,00 €	124 014,00 €

2024-20 Subvention à l'Association de la Salle Jeanne d'Arc pour l'occupation des locaux

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-) décide d'accorder une subvention de 1.000,00 € (mille euros) à l'Association gestionnaire de la Salle Jeanne d'Arc de Thal-Marmoutier pour l'occupation de la salle polyvalente au cours de l'année scolaire 2023-2024 ;
-) décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024 ;
-) autorise le président à signer toutes les pièces administratives et financières y afférentes.

2024-21 Participation aux frais d'achat des livres de la Bibliothèque de Thal-Marmoutier

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser 800 € (huit cents euros) à la Commune de Thal-Marmoutier pour l'acquisition de livres destinés à la bibliothèque municipale de Thal-Marmoutier fréquentée par les classes du Regroupement Pédagogique Intercommunal HAEGOTHAL pour l'année 2024.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65888 du Budget Primitif 2024.

2024-22 Mission complémentaire pour l'aménagement de la cour de l'école intercommunale

Le président présente à l'assemblée une étude complémentaire du cabinet BALLAST pour l'intégration des nouvelles demandes de programme et de l'agence de l'eau pour l'aménagement des cours élémentaires et maternelles du groupe scolaire de Thal-Marmoutier, d'un montant de 13 000,00 HT.

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le devis du cabinet BALLAST pour un montant de 13 000,00 €HT,
- de charger le Président de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,
- d'autoriser le président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2024-23 Budget primitif 2024

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif du SIVU HAEGOTHAL pour l'exercice 2024 aux sommes ci-après :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		256 828.00 €
	<i>Opérations réelles</i>	241 425.00 €
	<i>Virement à l'investissement</i>	15 403.00 €
Recettes		256 828.00 €
	<i>Opérations réelles</i>	256 828.00 €
	<i>Excédent antérieur reporté</i>	0.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		2 320 515.90 €
	<i>Déficit d'investissement reporté</i>	0 €
	<i>Dépenses imprévues</i>	0 €
	<i>Nouvelles Propositions</i>	635 000.00 €
	<i>Reste à réaliser N-1</i>	1 685 515.90 €
	<i>Opération d'ordre</i>	0,00 €
Recettes		3 292 281.23€
	<i>Excédent d'investissement reporté</i>	5 069.32 €
	<i>Déficit de fonctionnement</i>	218 904.91 €
	<i>Virement de la section fonctionnement</i>	15 403.00 €
	<i>Nouvelles propositions</i>	3 052 904.00 €
	<i>Reste à réaliser N-1</i>	0 €
	<i>Opération d'ordre</i>	0,00 €

DIVERS

Le président clôt la séance à 21h00

Le Secrétaire de séance Rémi SUSS	Le Président Jean-Claude DISTEL
Affichage le 8 avril 2024	Rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 8 avril 2024